

11 sep 2015 -15:15

Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 septembre 2015, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

11 sep 2015 -15:03

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2015](#)

Fixation des redevances liées à l'immatriculation de véhicules

Sur proposition de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à adapter les redevances liées à l'immatriculation de véhicules.

Cette modification des redevances répond à deux objectifs :

- couvrir certains frais du concessionnaire, actuellement bpost
- mieux couvrir certains frais de fonctionnement de la Direction de l'immatriculation des véhicules (DIV)

Concrètement, l'augmentation des montants relatifs aux immatriculations s'établit comme suit :

- la réservation d'une inscription personnalisée est désormais fixée à 2000 euros
- la délivrance d'une marque d'immatriculation (ou un duplicata) est désormais fixée à 30 euros
- la délivrance d'une marque d'immatriculation temporaire de courte durée (ou un duplicata) est désormais fixée à 75 euros
- la délivrance d'un certificat d'immatriculation (ou un duplicata) est fixée à 26 euros
- une immatriculation "essai" ou "marchand" est désormais fixée à 100 euros
- un duplicata d'un certificat d'immatriculation "essai" ou "marchand" détérioré est désormais fixé à 45 euros
- la délivrance d'un nouveau certificat d'immatriculation (changement de données administratives ou de données techniques) est désormais fixée à 45 euros
- le renouvellement de la validité d'une immatriculation "essai" ou "marchand" est désormais fixée à 45 euros
- la gestion des demandes en vue du transfert électronique des données au service de la DIV est désormais fixée à 12 euros et sera due dans le cadre de la régularisation d'une immatriculation de cyclomoteur ainsi que pour l'immatriculation de cyclomoteurs et de motocyclettes déjà immatriculés en Belgique

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 novembre 2010 relatif à la fixation des redevances liées à l'immatriculation de véhicules

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique

10 sep 2015 -17:22

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Participation d'un pilote belge à une opération contre le trafic de drogue dans les Caraïbes

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation d'un pilote d'hélicoptère belge à une mission d'appui dans le cadre des opérations contre le trafic de drogue et le commerce illégal dans la mer des Caraïbes.

Dans le cadre du programme de coopération belgo-néerlandais BENESAM, ce militaire belge sera déployé comme élément d'un détachement néerlandais, à partir de la fin septembre 2015 pour une période de 2 mois, sur la base HATO à l'aéroport de Curaçao. Dans le cadre des opérations *counter drugs & illicit trafficking*, les Pays-Bas engagent en effet un escadron d'hélicoptères. Le pilote belge y sera engagé en appui à l'exécution d'opérations antinarcoïques, de tâches de la garde côtière et d'assistance militaire. Il sera engagé sous le statut "engagement opérationnel - engagement d'observation" (AR 03 -coefficient 2).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 sep 2015 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Participation d'un chasseur de mines et de militaires belges à une opération de déminage dans la Manche

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge au Historical Ordnance Disposal Operation (HODOPS) "Benevolent Depolluting 2015".

Dans le cadre de cette opération de déminage, qui aura lieu dans la Manche au large des côtes françaises, le chasseur de mines BNS CROCUS sera engagé avec environ 30 militaires, du 23 septembre au 9 octobre 2015. Pendant cette mission, le BNS CROCUS contribuera à la détection et à la destruction de mines marines et d'engins explosifs provenant des deux guerres mondiales dans les eaux territoriales françaises et dans la zone économique exclusive (ZEE) de la France. Le personnel sera engagé sous la sous-position "en appui militaire" (AR 03 - coefficient 2) pour la durée de cette opération de déminage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 sep 2015 -17:26

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Participation de spécialistes belges à une mission d'instruction de conseillers en droit des conflits armés à Kinshasa

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de trois spécialistes belges pour une mission d'instruction dans les domaines du droit des conflits armés et du droit international humanitaire à Kinshasa et ce, dans le cadre du Programme de Partenariat Militaire (PPM) 2015.

Afin de doter les forces armées de la République démocratique du Congo de conseillers juridiques compétents, cette formation d'une trentaine de conseillers en droit des conflits armés sera assurée par trois spécialistes belges durant quatre semaines, en octobre et novembre 2015. Le personnel participant à cette mission se verra octroyer le statut administratif et financier "assistance militaire" - AR 03, coefficient 2.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 sep 2015 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Participation belge à une mission de maintien des qualifications de la capacité parachutiste des forces armées béninoises

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de militaires belges à une mission d'assistance à l'entraînement et à la formation du personnel militaire Béninois dans le cadre du Programme de Partenariat Militaire (PPM) avec le Benin.

Cette mission s'effectuera à Cotonou et à Cana avec 28 militaires du 9 au 19 novembre 2015 pour la partie "sauts Para", et avec quatre militaires du 2 au 27 novembre 2015 pour la partie "coaching des instructeurs plieurs-réparateurs de parachutes".

Le training et le coaching des parachutistes Béninois constituent un effort répété annuellement depuis 2011 afin que les forces armées béninoises disposent de suffisamment de connaissance et d'expérience en entraînement pour maintenir, de manière autonome, leur capacité parachutiste et éventuellement la développer.

Le personnel engagé se verra octroyer le statut administratif et financier "assistance militaire" - AR 03, coefficient 2.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

11 sep 2015 -11:12

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Marchés publics pour la Défense

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Steven Vandeput à lancer deux procédures de marché public et a pris connaissance d'une note d'information concernant un marché public relatif à l'acquisition de "Smartvest".

La première procédure a pour but de conclure un contrat ouvert pour l'achat de composants et services pour les systèmes Anti-Fortification Anti-Blindé Medium Range (AFAB-MR) auprès du Land Combat Missile Support Partnership de la NATO Support Agency, pour la durée de vie du système.

La seconde procédure concerne un contrat ouvert pluriannuel pour la durée de vie du matériel pour la maintenance, le support et les réparations nécessaires pour assurer le fonctionnement opérationnel des terminaux SatCom WGS (Wideband Global SatCom) de la Défense belge et de l'armée luxembourgeoise. Les moyens de communication satellitaires sont déployés dans les zones d'engagement des quartiers généraux (QG) et des unités de la Défense, essentiellement en dehors du territoire belge.

Le Conseil des ministres a par ailleurs pris connaissance d'une note d'information concernant

le marché public relatif à l'acquisition de "Smartvest" Incl "C4I for Vehicle" pour le système soldat BEST, via une collaboration internationale dans le cadre de l'accord Benelux existant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 sep 2015 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Conclusion d'une convention de transfert de bail pour le bâtiment de la justice de paix à Arendonck

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'une convention de transfert de bail pour le bâtiment qui héberge la justice de paix à Arendonck.

La commune d'Arendonck loue depuis le 1er juillet 2000 un immeuble pour la justice de paix, situé Hoge Mauw 395. Par la loi du 25 avril 2014, la compétence de logement des justices de paix est transférée du niveau communal au niveau fédéral. En attendant le relogement de la justice de paix, une convention de transfert de bail est conclue par laquelle la Régie des bâtiments reprend le bail de la commune à partir du 1er juillet 2015. Le contrat restera annuellement résiliable, afin qu'il y ait suffisamment de flexibilité pour quitter le bâtiment à court terme pour un relogement approprié.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

09 sep 2015 -13:02

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Correction des plans d'implantation de quatre bâtiments de l'Etat transférés aux communes ou aux zones de police pluricommunales

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les arrêtés royaux du 27 décembre 2004, du 24 août 2005 et du 27 avril 2007 organisant le transfert de propriété des bâtiments administratifs et logistiques de l'État aux communes ou aux zones de police pluricommunales.

L'objectif de ce projet d'arrêté royal est de corriger certains plans d'implantation erronés pour quatre des bâtiments de la gendarmerie, qui ont été transférés suite à la réforme de la police et qui font actuellement l'objet d'une procédure de vente :

- Kapelle - Streeppstraat,20
- Vorselaar - Nieuwstraat, 14
- Yvoir - rue du Maka, 5
- Woluwe-Saint-Lambert - rue David Van Bever, 4

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

09 sep 2015 -13:35

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2015

Beliris : réaménagement des boulevards du centre à Bruxelles - 2e volet

Sur proposition du ministre chargé de Beliris Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché de travaux par adjudication ouverte, en vue du réaménagement des boulevards du centre à Bruxelles, dans le cadre de l'accord de coopération Beliris.

Le marché de travaux proposé comprend le réaménagement des rues et places concernées par le périmètre du piétonnier. Il porte également sur :

- la requalification des accès aux stations de pré-métro Bourse et De Brouckère et aux parkings vélos intégrés à ces stations dans un même esprit que les aménagements globaux des boulevards
- les étanchéités des stations de pré-métro Bourse et De Brouckère
- l'intégration de kiosques
- l'intégration des dispositifs spécifiques de développement racinaire et d'arrosage automatique des plantations

L'accord de coopération Beliris a été signé le 15 septembre 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale et prévoit diverses initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>